

C.S.O

18 mars 2017- Technopole St-Etienne

Membres présents : Jean-Pierre Bagriot, Louis Bellevégué, Alain Bonardi, Louissette Cabireau, Pierre Cabireau, Michel Claire, Roland Corgier, Nicolas Doumeng, Antoine Duc, Nathaly Eldin, Alex Fournival, Martine Guillon, Pierre Guillon, Yolande Jerinte, Jean-Louis Lafleur, Thierry Lauron, Jacques Leonard, Jean-Claude Marie, Michel Morel, Jean-Marc Revol, Gilbert Rosillo.
Assistent : Marcel Ferrari, Chantal Ferrari, Béatrice Pfaender, Jacky Bouchard.

Fonctionnement

Proposition de fonctionnement par Michel Claire. La CSO ne pourra se réunir au complet régulièrement, mais 2 fois par an au printemps et à l'automne. Il propose un mode de fonctionnement par secteur d'activité : Interclubs, E. Combinées, Epreuves individuelles, Jeunes, Cross, Marche, Masters.

Dans chaque activités un ou des référents avec un rôle bien défini.

Pour la gestion plus régulière un groupe plus restreint se réunira chaque fois qu'il sera nécessaire avec les référents concernés par le sujet (ex : interclubs). Dans ce groupe : les référents concernés seront accompagné de P. Cabireau, le CTS, le coordonnateur, le responsable informatique et moi-même.

Composition de la CSO et rôle de chacun.

Voir tableau en annexe

Organisation des compétitions estivales

Voir document Organisation compétitions estivales AURA

Validation du calendrier des épreuves régionales

- **Interclubs**
- **Championnats**
- **dates de clubs et comités**

Le calendrier étant validé, les responsables calendrier des comités et de la ligue peuvent inscrire les compétitions dans le SIFFA.

Rappel

Aucune compétition ne pourra être inscrite au calendrier en cours de saison, sauf dérogation accordée par la CSO AURA et par la CSO FFA.

La présence d'un juge arbitre est obligatoire sur toutes les compétitions, la rédaction de son rapport engage sa responsabilité.

Elaboration d'un modèle type pour harmoniser la feuille horaire des interclubs (pagination, logo...) par Béatrice Pfaender.

Tous les athlètes auront des dossards (interclubs, pré régionaux, régionaux), un besoin sera estimé pour la saison par Thierry Lauron.

Mise à jour et validation du cahier des charges des organisations de compétition 2017/2020 (en annexe)

Mise à jour et validation de la chartre jury(en annexe).

Records :

Pour l'homologation des records Auvergne Rhône Alpes (AURA) Gilbert Rosillo propose la règle suivante :

- Dès la notification du SI-FFA informant de la détection d'un record de ligue égalé ou amélioré, l'homologation est effective à condition que la compétition soit égale ou supérieure au niveau régional. La qualification du jury (régional, fédéral et plus) est en nombre suffisant pour la validation du record.
- Pour toute autre compétition (championnat départemental, meeting de club) le jury devra figurer sur SI-FFA via la saisie sur Logica. A noter que le jury est obligatoire à partir du niveau national, les prorogations sont conditionnées par sa présence.
- S'il n'est pas possible de déterminer si toutes les conditions d'homologation sont requises, la performance concernée sera soumise à la décision de la CSO. Ce record sera mis en Instance d'Homologation.

Proposition adoptée.

Questions diverses

Courrier CAA : le courrier de réclamation de CAA sur l'implantation des compétitions, est commenté. Il ressort que les implantations des compétitions sont faites avec le plus de rigueur possible. L'étude des kilométrages respectifs par départements pour les compétitions de cet été fait ressortir qu'effectivement certains sont mieux lotis que d'autres (Rhône) du fait de leur situation géographique. Le Puy de Dôme est juste dans la moyenne.